

Montanaire Magazine

Journal d'information officiel
de la Commune de Montanaire
n° 46 - été 2026



Montanaire a bougé et
s'est distingué durant
le mois de mai.

Sommaire

- *Editorial de Cécile Crisinel Favre*
- *Comptes 2025*
- *Compte rendu du 18 juin 2026*
- *En mai, Montanaire a bougé !*
- *Restez informé avec WhatsApp*
- *Actualités des villages*

Editorial

Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2025 a une nouvelle fois démontré le dynamisme de notre commune. Avec 2'856 habitants au 31 décembre, Montanaire poursuit sa croissance et confirme son attractivité au sein du Gros-de-Vaud. Cette évolution nous encourage à poursuivre nos efforts afin d'offrir des infrastructures de qualité et des prestations adaptées.

Parmi les satisfactions de l'année 2025, l'obtention du label « Commune en santé » occupe une place particulière. Cette distinction décernée par Unisanté reconnaît les nombreuses actions mises en œuvre par notre commune en faveur de la qualité de vie, de la prévention, de la mobilité douce, du sport, du soutien aux aînés et du dynamisme associatif. Elle confirme que la santé et le bien-être de la population ne se limitent pas aux soins, mais se construisent également à travers l'environnement dans lequel nous vivons, les liens sociaux que nous entretenons et les services que nous développons.

L'année a été marquée par plusieurs investissements importants dans nos infrastructures. À Chanéaz, les travaux engagés ces dernières années se sont achevés avec la pose du tapis final durant l'été. À Correvon, un important projet de réfection a été validé. Il permettra le remplacement de plusieurs conduites d'eau, la réfection complète des chaussées ainsi que la création de nouveaux

arrêts de bus, améliorant durablement la qualité des infrastructures du village. Les premières séances de chantier ont débuté depuis quelques semaines.

Les bâtiments communaux ont occupé une place importante. À St-Cierges, la rénovation de l'Auberge communale s'est achevée en novembre 2025, permettant sa réouverture dès le mois de décembre. Ce lieu emblématique retrouve ainsi pleinement sa vocation de lieu de rencontre et de convivialité au cœur du village. À Thierrens, les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure de l'administration communale se sont poursuivis, les aménagements extérieurs seront finalisés en 2026. À Martherenges, un important dégât d'eau a touché l'appartement ainsi que la salle communale. Un projet complet de réfection a été approuvé par le Conseil communal en juin afin de redonner à ces espaces toute leur fonctionnalité.

Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, plusieurs avancées méritent d'être soulignées. Les réflexions menées dans le cadre du Plan énergie et climat communal se poursuivent grâce au travail de la commission municipale, qui élabore des propositions concrètes destinées à accompagner la transition énergétique et climatique de notre commune. L'année 2025 marque également l'achèvement du programme de modernisation de l'éclairage public avec le déploiement généralisé des luminaires LED et de la télégestion. Les résultats

sont remarquables puisque la consommation électrique de l'éclairage public a diminué de près de 75 % entre 2018 et 2025.

L'approvisionnement en eau demeure un enjeu essentiel pour l'avenir. Le projet de l'Association intercommunale d'amenée d'eau de Vusery (AIDEV) continue d'avancer et franchira une étape importante avec sa mise à l'enquête complète prévue en 2026. Cette infrastructure contribuera à renforcer durablement la sécurité de notre alimentation en eau potable.

Toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement du personnel communal, des membres de la Municipalité, des sociétés locales, des partenaires régionaux et des nombreux bénévoles qui participent activement à la vie de Montanaire. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et me réjouis de poursuivre, avec vous, le développement harmonieux de notre commune.

Cécile Crisinel Favre,
syndique



LES BRÈVES

Fermeture de l'office de poste

THIERRENS : À la suite de l'évolution des habitudes de la clientèle et d'une diminution importante des volumes traités, La Poste a décidé de fermer son office de Thierrens et de transférer ses prestations vers une filiale en partenariat. Cette décision, qui s'inscrit dans la stratégie d'organisation de son réseau, a été prise par La Poste à l'issue de deux années de discussions avec

la Municipalité. Elle ne résulte pas d'une décision communale.

Afin de garantir le maintien d'un accès aux services postaux à Thierrens, la Municipalité soutient la solution mise en place en collaboration avec la Migros Partenaire – Boucherie Müller.

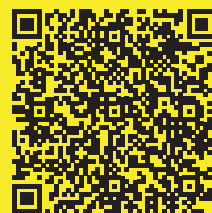
Dès le 17 août 2026, la population pourra bénéficier des principales prestations postales directement au sein du magasin. Il sera notamment possible d'y déposer et de retirer des lettres et des colis pour la Suisse et l'étranger, ou effectuer des paiements avec la carte de débit. Les horaires de l'offre postale seront les suivants :

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- Le samedi : de 7h30 à 17h, en continu

Cette nouvelle organisation permet de maintenir une présence postale de proximité tout en offrant des plages horaires étendues à la population.

Communiqué de presse de La Poste

Communiqué
publié le 10
juin 2026.



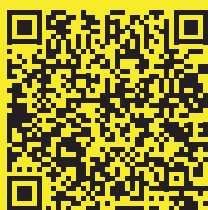
Propriétaires de chiens : plus d'excuses pour ne pas ramasser les crottes de vos animaux

MONTANAIRE : L'augmentation du nombre de chiens dans nos villages crée quelques problèmes. Le règlement communal a été adapté de façon à essayer d'améliorer la cohabitation et la sécurité. Les déjections canines font partie des problèmes récurrents. C'est pourquoi nous rappelons aux propriétaires de chiens de bien ramasser les déjections de leurs animaux.

Pour aider ces mêmes propriétaires, nous rappelons que plus de quarante distributeurs à sachets prévus à cet effet sont installés sur la Commune. En plus des problèmes de propreté, les excréments canins peuvent être porteurs de l'agent infectieux de la néosporose qui peut être transmis aux bovins. Cet agent infectieux peut provoquer des avortements et des pertes de veaux. Cette demande ne concerne que peu de gens mais il serait bienvenu que ce peu de gens fassent un effort de citoyenneté en ramassant les crottes de leur compagnon pour respecter la propreté, la nature et ne pas créer de tensions inutiles dans nos villages.

Carte interactive des poubelles et sacs à crottes

Nous avons créé une carte interactive qui répertorie les poubelles et les distributeurs de sacs à crotte sur la commune. Vous n'avez plus d'excuses pour ne pas ramasser vos déchets ni les déjections de vos chiens.



Chats errants dans les villages

MONTANAIRE : Après le problème de surpopulation de chats errants à St-Cierges, il nous a été rapporté qu'il y avait un problème similaire à Thierrens. Celui-ci est de moindre importance mais il crée des désagréments à quelques habitant-e-s. Nous vous rappelons que la stérilisation permet de stabiliser durablement les colonies de chats. Les vétérinaires disent qu'elle réduit les maladies,

les bagarres, les nuisances sonores et les déplacements incontrôlés. Cela contribue également à une cohabitation harmonieuse entre habitant-e-s, agriculteurs-ices et animaux. Sachant cela, nous ne pouvons que vous encourager à agir avant d'être en présence d'un problème de plus grande envergure.

Places de parc à louer au parking souterrain de l'école

THIERRENS : La Commune met à disposition plusieurs places de stationnement dans le parking souterrain de l'école, sous réserve des disponibilités et des conditions en vigueur. Chaque place est attribuée individuellement et réservée au véhicule ayant un macaron délivré par nos soins au prix de CHF 50.- par mois.

L'autorisation de stationnement ne dispense pas du respect des restrictions temporaires qui pourraient être mises en place (travaux, manifestations, interventions particulières, etc.).

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une demande à la Commune de Montanaire au moyen du Code QR ci-contre.



La Municipalité se réserve le droit de refuser une demande ou de l'inscrire sur une liste d'attente en fonction du nombre de places disponibles.

Succès réitéré pour l'action « Coup de Balai »

MONTANAIRE : C'est par une belle matinée ensoleillée du samedi 21 mars 2026 que s'est déroulée la deuxième édition de l'action « Coup de Balai » à Montanaire. Ce sont environ 35 bénévoles, petits et grands, qui ont été accueillis avec café et croissants au local de voirie de Thierrens.

Sept parcours leur ont été proposés, le centre de St-Cierges, les refuges du Molard et du Vusery, le Battoir et les environs de l'église de Chapelle, le centre de Thierrens et trois parcours en forêt pour enlever les protections plastiques entourant les jeunes arbres. Équipés de gants et de gilets de sécurité, et après une brève instruction, le coup d'envoi a été donné vers 10 heures.

À 11h30, toutes les participantes et participants se sont retrouvés au point de départ pour la pesée des déchets ramassés. Au total, 16,9 kg de débris ont été collectés dans les différents lieux de St-Cierges, Chapelle, Thierrens et 41 kg de protections plastiques ont été ramassées en forêt. Un concours a récompensé les trois personnes ayant le mieux estimé le poids des déchets récoltés.

La matinée s'est conclue par un apéritif convivial, dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à toutes les participantes et participants pour leur dévouement et leur bonne humeur lors de cette belle initiative.

Les bénévoles à la voirie après avoir ramassé plus de 16kg de déchets



Comptes 2025, lire entre les lignes.

À première vue, les comptes 2025 de Montanaire ont de quoi réjouir. L'exercice se solde par un excédent de revenus de CHF 620'600.44, là où le budget tablait sur un déficit. La marge d'autofinancement atteint CHF 1'223'195.00, confirmant que la commune dispose toujours d'une capacité réelle à contribuer au financement de ses projets. Mais derrière ces chiffres encourageants, le tableau mérite qu'on s'y attarde. Ce résultat ne découle pas uniquement d'une amélioration durable des finances : il s'explique aussi par des recettes exceptionnelles et par d'importants mouvements comptables liés à la préparation du passage au nouveau référentiel MCH2, entré en vigueur au 1er janvier 2026.

Des recettes portées par la péréquation et les mouvements de fonds

Deux facteurs principaux expliquent l'écart entre le budget et le résultat final. Le premier est le nouveau système péréquatif cantonal (NPIV), entré en vigueur au 1er janvier 2025, dont les effets se sont révélés nettement plus favorables qu'estimé : alors que le budget prévoyait une contribution communale en faveur du Canton, c'est finalement un montant de CHF 206'480.00 qui a été rétrocédé à Montanaire, soit un écart positif de CHF 607'880.00. Des remboursements de l'ASIRE et de l'EFAJE sont venus compléter ces bonnes surprises. Les rentrées fiscales, quant à elles, se maintiennent à un niveau légèrement supérieur aux prévisions, avec un point d'impôt communal stable à CHF 72'448.00.

Le second facteur, tout aussi déterminant, concerne les mouvements liés aux fonds de réserve, opérés dans le cadre de la transition vers le MCH2. Des prélèvements totalisant CHF 2'052'054.81 ont été effectués sur les différents fonds existants — abris PC (CHF 498'129.90, reversé au Canton), renouvellement bâtiments, travaux futurs, fonds villageois hérités de la fusion, etc. En paral-

lèle, CHF 954'666.34 ont été réattribués, dont CHF 845'194.09 vers le nouveau fonds général unique créé conformément aux exigences du MCH2. La diminution nette des réserves atteint ainsi CHF 1'097'388.47. Ces mouvements, comptabilisés en revenus et charges extraordinaires, gonflent mécaniquement les deux côtés du compte de résultat. Sans la combinaison de ces opérations et des rétrocessions cantonales, l'exercice 2025 se serait soldé par une perte.

2025, dernière année avant MCH2

Au-delà des mouvements de fonds décrits ci-dessus, la Municipalité a profité de cette dernière année sous l'ancien référentiel pour assainir plus largement le bilan communal. La valeur des forêts a été corrigée afin de correspondre à l'estimation fiscale, entraînant un amortissement extraordinaire de près de CHF 400'000.00. D'anciennes créances devenues irrécouvrables, notamment des contributions pour abris PC héritées de la fusion, ont été soldées. L'ensemble de ces opérations pèse sur les charges de l'exercice, mais permet d'aborder 2026 avec une comptabilité conforme aux nouvelles normes et un bilan nettoyé.

La commission des finances relève néanmoins que certains postes courants, en particulier les frais de personnel et l'entretien des bâtiments — dont les charges ont atteint près du double du budget — appellent une attention soutenue pour les prochains exercices.

Une année riche en investissements

L'année a été dense en réalisations : travaux à l'Auberge communale de St-Cierges, rénovation de l'administration communale, réfection de la chaussée de Chanéaz. Cette dynamique se traduit dans l'évolution de la dette brute, qui atteint CHF 16'579'570.00 en

fin d'exercice, soit CHF 5'805.20 par habitant (2'856 habitants au 31 décembre 2025), contre CHF 5'182.00 un an plus tôt. La commune conserve toutefois une marge, l'endettement global restant en deçà du plafond fixé à CHF 21,5 millions. Par ailleurs, certains services financés par des taxes spécifiques ne couvrent toujours pas l'intégralité de leurs coûts, notamment les ordures ménagères dont le fonds de réserve continue de s'amenuiser. Dans ces domaines régis par le principe de causalité, un retour vers un taux de couverture conforme aux exigences légales reste un chantier ouvert.

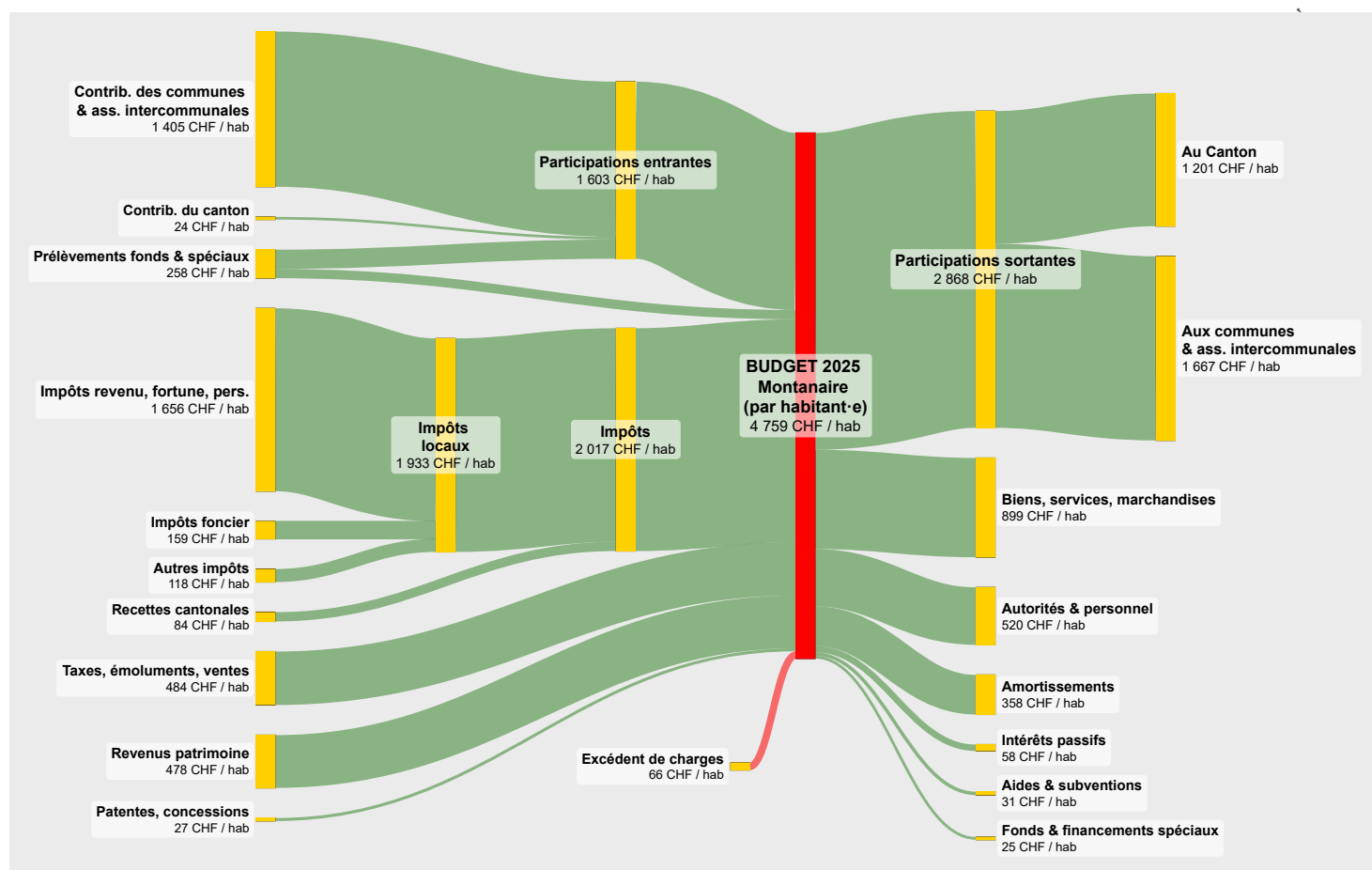
En résumé, les comptes 2025 démontrent à la fois une bonne année et une année charnière. La santé financière de Montanaire demeure solide, mais elle exige une vigilance constante, notamment sur la maîtrise des charges courantes et l'équilibre des services autofinancés.

Vous trouverez sur la page ci-contre une présentation visuelle des principaux éléments constitutifs des comptes 2025. À gauche de la barre centrale figurent les revenus et à droite les postes de dépenses. Pour faciliter la lecture, certains éléments ont été regroupés ou simplifiés.

D'un mot encore, je tiens à remercier la bourse communale ainsi que la commission de gestion et finances pour la qualité de leur travail d'analyse et les échanges constructifs qui ont accompagné l'examen de ces comptes. Je souhaite enfin une très belle suite aux deux membres qui quittent cette commission à l'occasion de la fin de la législature.

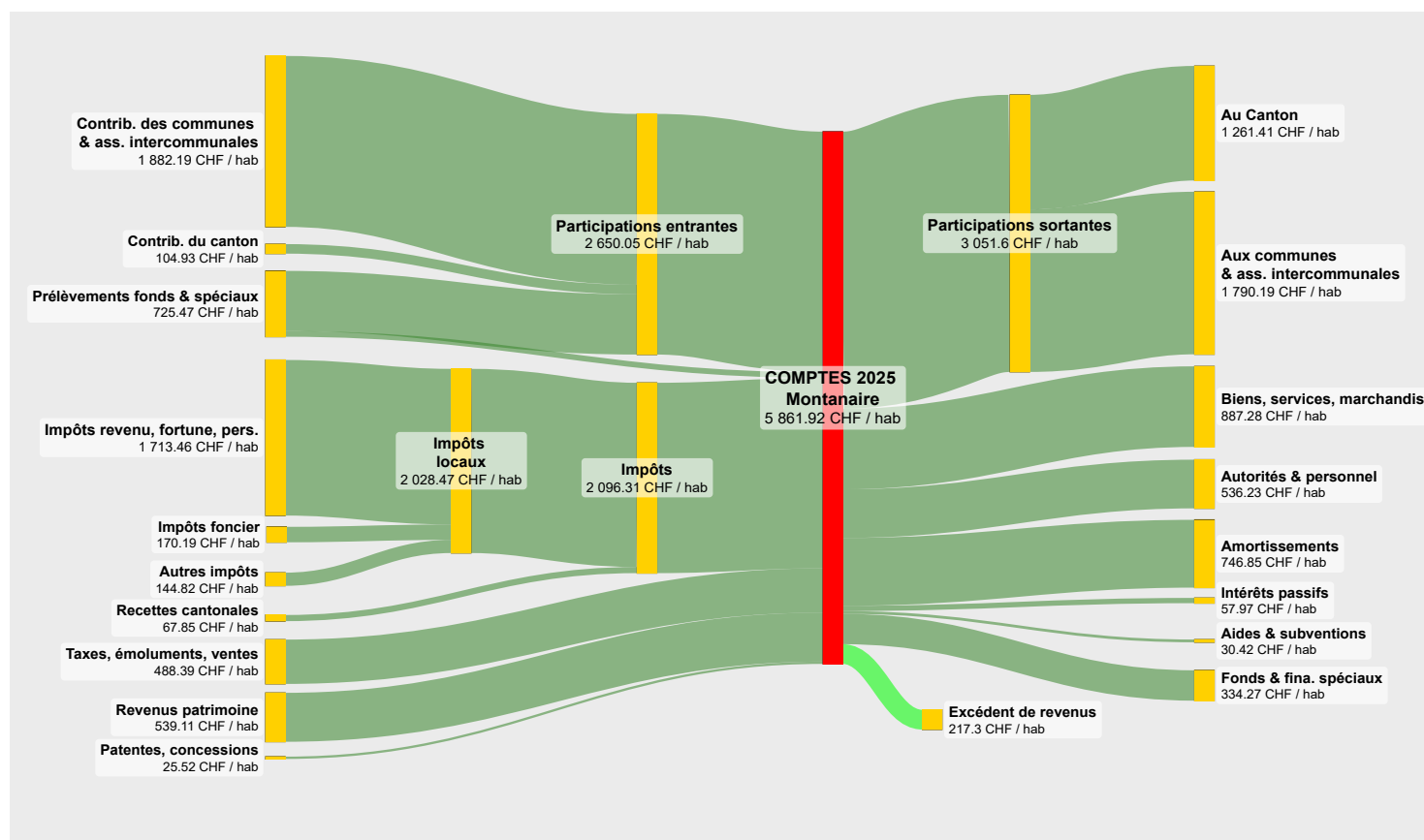
Valentin Dubach, municipal

*Pour consulter le préavis et le rapport de gestion dans leur intégralité, rendez-vous sur montanaire.ch > Conseil communal. **Le préavis N° 2026-04 des Comptes 2025 a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal du 18 juin 2026.***

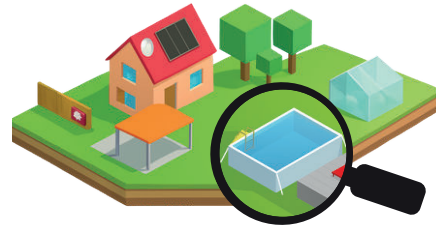


↑ *Budget 2025 par hab.*

↓ *Comptes 2025 par hab.*



Procédures de la police des constructions



Tous travaux, même minimes, doivent être annoncés à l'autorité municipale via l'AISTBV.

Suivant la nature des travaux envisagés, trois types de procédure sont possibles selon la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

1. Les travaux soumis à enquête publique comme par exemple :

- Nouvelles constructions, agrandissements, annexes
- Transformations, redistribution des volumes
- Surélévation des bâtiments
- Garages, piscines enterrées, couverts et pergolas dès 25m²
- Démolitions importantes

2. Les travaux dispensés d'enquête publique, mais soumis à autorisation municipale comme par exemple :

- Panneaux solaires en toiture
- Isolations périphériques et changement du chauffage
- Remplacement des fenêtres et volets
- Cabanons de jardin et couverts de 9m² à 24m²
- Piscines saisonnières dès 5m³
- Changement de revêtement de sol (max. 25m²)

3. Les travaux pouvant ne pas être soumis à autorisation municipale, mais devant être annoncés comme par exemple :

- Abris pour vélos, non fermés, de maximum 9m²
- Clôture ne dépassant pas 1,20m de hauteur
- Mobilier de jardin
- Pergola non couverte de maximum 12m²

Une demande non soumise à autorisation municipale ou à une dispense d'enquête ne pourra en aucun cas être dérogoire ou faire l'objet d'une

demande de dérogation, porter atteinte à un intérêt public prépondérant ou à des intérêts privés dignes de protection, tels que ceux des voisins.

Dans ce cas, l'enquête publique s'impose. Il faut garder à l'esprit que cette dernière est la règle, et la dispense constitue une exception.

Pour toute information complémentaire concernant les procédures d'enquête, nous vous invitons à consulter le site aistbv.ch qui est notre bureau technique régional, à visiter la page « Police des constructions » sur Montanaire.ch ou à prendre contact directement avec le greffe communal.

Contact en cas de question

Greffe de Montanaire

greffe@montanaire.ch - 021 905 09 30

Marche à suivre pour une initiative ou un référendum

Comment ça se passe ?

Vous signez le formulaire édité par le comité référendaire ou d'initiative et vous le leur renvoyez. Après vérification, il est adressé à la commune pour validation qui le retourne au comité.

Les communes confirment la validité des signatures. Elles vérifient entre autres si les personnes signataires sont inscrites au registre électoral et si une personne a signé plusieurs fois. Si plus d'une signature d'une même personne sont présentées, une seule signature sera donc validée. De même que si les nom/prénom n'ont visiblement pas été remplis par l'électeur-ice concerné-e.

Voici les règles formelles détaillées pour la validité d'une signature :

- Capacité électorale : Être citoyen-ne suisse, âgé de 18 ans révolus et ne pas être interdit-e pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit.
- Contenu de la signature (manuscrite) : la signature doit être apposée à la main. Chaque signataire doit remplir lisiblement et de sa propre main :
 - Nom et prénom
 - Adresse complète (rue, numéro, code postal, localité). L'adresse du domicile doit être remplie séparément pour chaque personne, même si les signataires vivent sous le même toit. Les "guillemets" répétant la même adresse ne sont pas valables.
 - Date de naissance complète
 - Commune politique : la signature n'est valable que pour la commune politique mentionnée en tête de liste, où le-la

signataire a son domicile politique. Les personnes d'une même commune politique peuvent signer sur la même feuille, même si le code postal n'est pas identique.

Interdiction de double signature : Une personne ne peut signer qu'une seule fois la même initiative. Merci donc de vous souvenir quelles initiatives/référendums vous signez.

Les feuilles de signatures sont retournées à l'adresse indiquée sur le formulaire et non à la commune.

Sous la liste à signer se trouve une section réservée à l'attestation officielle des signatures. Cette section ne doit pas être remplie. Le comité concerné s'occupe de l'attestation auprès des communes.

Compte rendu du Conseil communal du 18 juin 2026

Le Conseil communal de Montanaire s'est réuni le 18 juin 2026 au Battoir de Chapelle-sur-Moudon pour sa dernière séance de la législature. Après l'appel et l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026, les objets suivants ont été traités :

Préavis N° 2026-04 - Comptes 2025 & Rapport de gestion 2025

La Municipalité a présenté les comptes de l'exercice 2025, affichant un excédent de revenus de CHF 620'600.44. Ce résultat intègre le nettoyage des comptes nécessaire au passage au modèle comptable MCH2. Si les revenus fiscaux ont été supérieurs aux prévisions, les charges d'entretien immobilier ont doublé par rapport au budget initial. La commission a salué la rigueur de la gestion, tout en soulignant que cet excédent dépend largement de rétrocessions intercommunales et cantonales. Le préavis a été accepté par le Conseil.

Préavis N° 2026-05 - Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges

Suite au dégât d'eau survenu fin septembre 2025, ce projet propose une rénovation globale (assainissement, efficacité énergétique, mise aux normes) et un réaménagement de l'appartement pour un crédit de CHF 495'000.00. Le maintien du congélateur communal, pleinement opérationnel, est confirmé. Le projet est jugé cohérent pour la valorisation du patrimoine communal. Le préavis a été accepté par le Conseil.

Préavis N° 2026-06 - Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges

Ce projet de CHF 180'000.00 vise à rendre la cour de l'école plus conviviale et sécurisée face aux divers cas de déprédations constatés. Les travaux incluent de nouvelles plantations, une pergola et des pavés filtrants. Grâce aux subventions cantonales et à l'engagement financier de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale Région Echallens), le coût net pour la commune est maîtrisé. Le préavis a été accepté par le Conseil.

Préavis N° 2026-07 - Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe

Ce projet de CHF 345'920.00 prévoit la création d'un nouveau collecteur pour remplacer des tronçons endommagés, responsables d'inondations récurrentes. Bien que la Municipalité ait renoncé aux subventions fédérales pour accélérer le chantier en juillet, le projet bénéficie d'un soutien cantonal et est jugé indispensable pour la sécurité du réseau. Le préavis a été accepté par le Conseil.

Préavis N° 2026-08 - Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye

La Municipalité et la commission de gestion et des finances avaient préconisé le refus de cette modification statutaire, notamment en raison de l'absence de gain opérationnel prouvé pour l'achat de la caserne de Moudon, des risques financiers accrus pour le SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours) et des incohérences juridiques dans le texte. Suivant l'avis de la commission et de la Municipalité, le Conseil a refusé le préavis.

Préavis N° 2026-09 - Demande de crédit supplémentaire pour la rénovation de la grande salle de Thierrens

Les travaux de rénovation sont achevés. Le dépassement de CHF 161'819.64 s'explique par des adaptations aux normes incendie et une évaluation initiale erronée de l'état du bâtiment par l'architecte. La commission a salué la transparence de la Municipalité dans la gestion de ces imprévus. Le préavis a été accepté par le Conseil.

Rapports des associations intercommunales

Le Conseil a pris connaissance des rapports d'activité présentés par les délégués des associations suivantes :

- ASIRE (Association Scolaire Intercommunale Région Echallens)
- CNOV (Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de Corrençon, Neyruz-sur-Moudon, Oulens-sur-Lucens et Villars-le-Comte)

- ACISO (Association du centre intercommunal de santé l'Oasis)

Communications de la Municipalité

- AIDEV : Une séance d'information concernant les conventions de terrains est fixée au 3 septembre 2026, à 20h00, à la grande salle de Thierrens, avec possibilité de venir dès 18h00 poser ses questions.
- Buvette d'alpage (Denez): Les travaux seront achevés pour le 1er août, mais la buvette restera fermée ; les festivités auront lieu au hangar du comptoir.

Hommages et remerciements

La séance, dernière de la législature, a été marquée par de nombreux hommages :

- Membres de la Municipalité sortants : MM. Pascal Arbenz et Yves-Alain Bigler, ainsi que Mme Nathalie Jatton ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement public.
- Membres des commissions : M. Emilien Piot a tenu à remercier, au nom de la commission de gestion et des finances, Mmes Corinne Favre et Christine Dubrit pour leur travail dévoué durant toutes ces années.

Clôture de la séance

La séance est levée à 21h00 et le rendez-vous est pris pour le prochain Conseil du 5 octobre 2026, à 19h30, à Neyruz-sur-Moudon.

Par Johan Roubatel

Prochaines séances du Conseil communal

Lundi 5 octobre 2026 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Mardi 8 décembre 2026 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public comme auditeur·ice.

Montanaire a bougé tout au long du mois de mai !



Du 1er au 31 mai, la Commune de Montanaire a participé au Duel intercommunal Coop Suisse bouge, le plus grand programme national de promotion de l'activité physique en Suisse. L'objectif était de permettre à chacune et chacun de bouger davantage, dans un esprit convivial et sans recherche de performance, tout en cumulant un maximum de minutes d'activité.

Pour relever ce défi, les sociétés locales, les écoles, les associations ainsi que des bénévoles se sont pleinement mobilisés. Ensemble, ils ont proposé une grande diversité d'activités accessibles à tous les âges et à tous les niveaux. Fitness, athlétisme, badminton, VTT, marche, danse, yoga, pétanque, footgolf ou encore vol-

leyball : chacune et chacun a pu trouver une activité correspondant à ses envies et à son niveau.

Au cours du mois, pas moins de 43 activités ont été organisées, permettant de comptabiliser un total impressionnant de 255'134 minutes de mouvement. Grâce à cette remarquable mobilisation collective, Montanaire a obtenu la 26^e place sur 304 communes participantes dans la catégorie des communes de 2'001 à 5'000 habitants.

La commune s'est également distinguée au niveau cantonal en se classant 4^e sur 42 communes vaudoises, toutes catégories confondues, et en décrochant la 1^{re} place du Gros-de-Vaud parmi les 14 communes inscrites.

La Municipalité et le comité Montanaire bouge adressent leurs plus chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont participé aux activités, enregistré leurs minutes de mouvement, contribué à l'organisation des différentes manifestations ou ont fait de magnifiques photos. Leur engagement a largement contribué au succès de cette belle aventure collective.

Nous nous réjouissons déjà de retrouver cette même dynamique lors des prochaines manifestations sportives et associatives de la commune. Merci à toutes et à tous d'avoir fait bouger Montanaire et bravo pour votre engagement ! Nous espérons que cet élan se poursuivra tout au long de l'année.

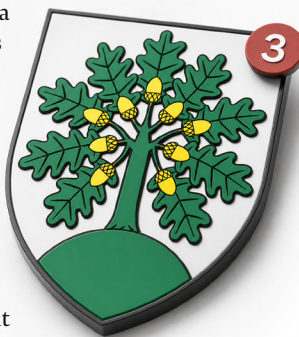
Cécile Crisinel Favre, syndique



Restez informé en tout temps

WhatsApp

Saviez-vous que la Commune de Montanaire dispose de sa propre chaîne WhatsApp officielle ? Recevez directement dans votre poche les informations communales. Sur ce canal nous priorisons les annonces essentielles : travaux, fermetures du bureau, dérangements ou événements particuliers. Même pas besoin d'ajouter un numéro, il vous suffit de scanner le QR code ci-contre et de « Suivre ». De plus vous ne serez pas submergé-e-s de messages par les plus de 550 autres personnes qui suivent la chaîne étant donné que nous sommes les seuls à pouvoir envoyer un message. Au niveau de la confidentialité ? Les autres utilisateurs-ices ne peuvent pas voir votre photo de profil, numéro de téléphone, statut, etc.



Facebook

La Commune de Montanaire est également présente sur Facebook. Retrouvez-y photos, publications interactives et informations sur la vie communale. Suivez notre page et activez les notifications pour ne rien manquer !



WhatsApp



Facebook

Activez la cloche pour être sûr de bien recevoir les notifications !

Commerce et sociétés

Fermeture de la Fruitière



Après 31 ans à votre service, la Fromagerie « Chez Sandrine » a fermé ses portes début juillet ! Nous avons passé des années formidables dans ce village et tissé des liens et amitiés indélébiles... et c'est avec émotion que nous avons tiré le rideau une dernière fois. Par ces quelques lignes, nous aimerions vous dire un grand MERCI pour votre fidélité et votre soutien pendant toutes ces années. Pour info, nos différents points de vente, magasin et marchés restent ouverts. Au plaisir de vous y accueillir !

Sandrine et Gilles

Rejoignez le BC Thierrens



Envie de bouger, de vous amuser et de pratiquer un sport accessible à tous ?

Que vous souhaitiez découvrir le badminton, reprendre une activité sportive ou progresser dans votre pratique, le badminton club Thierrens serait ravi de vous accueillir ! Pour tout renseignement, Jennifer et Raymond se feront un plaisir de vous répondre au 079 199 64 26 ou au 079 277 40 10 ou par mail à badminton.thierrens@gmail.com. Meilleures salutations.

**Jennifer et Raymond Maret,
BC Thierrens**

Croch'Lune se présente

Depuis plus de 20 ans, le jardin d'enfants Croch'Lune accompagne les enfants de nos villages dans leurs premières découvertes et leurs premiers pas en collectivité. Véritable lieu de vie et d'éveil, il accueille les enfants dès l'âge de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école, dans un cadre sécurisant et spécialement pensé pour leur bien-être.

À Croch'Lune, chaque enfant évolue dans un espace qui favorise le jeu libre, l'expérimentation et l'imagination. L'environnement, volontairement ritualisé et rassurant, permet aux plus jeunes de développer confiance et autonomie à leur rythme.

Le matériel, le mobilier et l'aménagement ont été soigneusement sélectionnés, avec une large place accordée aux matières naturelles, notamment au bois, qui occupe une place centrale dans les espaces de vie.

Tout au long de l'année, l'équipe propose un programme pédagogique construit autour d'un fil conducteur inspiré de la vie quotidienne des enfants et du rythme des saisons. Les activités sont variées et adaptées à l'âge des participants et participantes : yoga, gymnastique, ateliers cuisine, activités manuelles, aventures en forêt et bien d'autres découvertes viennent rythmer les matinées.

Le jardin d'enfants joue également un rôle essentiel dans la socialisation. En fréquentant Croch'Lune, les enfants apprennent progressivement à vivre en groupe, à attendre leur tour, à partager, à respecter les règles communes et à trouver leur place au sein de la collectivité.



Cet apprentissage se fait en douceur, dans le respect du rythme de chacun et chacune, afin de préparer sereinement l'entrée à l'école et de la rendre plus confiante, tant pour l'enfant que pour sa famille.

Confiance, écoute et respect sont les valeurs fondatrices qui guident chaque moment de la vie quotidienne. L'enfant y est considéré comme une personne à part entière, curieuse, compétente et riche de potentiel.

L'équipe de professionnels de la petite enfance accueille chaque enfant avec bienveillance, en respectant son rythme et ses besoins. Grâce à un accompagnement attentif et à un environnement propice à l'exploration, chacun et chacune peut développer sa créativité et évoluer harmonieusement avec les autres.

Ouvert tous les matins de 8h30 à 11h45

Pour toute information, Carole Devalonné, fondatrice du jardin d'enfants et éducatrice de l'enfance, se tient à votre disposition au 079 896 97 67.

Nature, moto et voirie, voilà Sébastien

Je m'appelle Sébastien Armilhac, j'ai 45 ans et j'habite Yvonand.

Si cela ne tenait qu'à moi, vous auriez plus de chance de me croiser en forêt avec mon chien, à observer la nature et cueillir quelques fruits ou champignons, avant tout pour me ressourcer...

Cuisinier-pâtissier jusqu'en 2012, ma passion pour la moto m'a permis d'évoluer par la suite dans la vente de pièces détachées et la logistique comme magasinier-cariste.

Engagé comme employé communal au sein de l'équipe de voirie de Montanaire il y a deux ans, je suis principalement en charge de certaines conciergeries

(refuges, grande salle de Thierrens et autres) et je participe également aux divers travaux de voirie. Chaque jour apporte son lot de surprises et ses défis, cela me permet de mettre à votre service, mes capacités d'adaptation, mon sens de l'organisation ou du détail.

Je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues et municipaux pour leur engagement, leur confiance et leur solidarité. Des valeurs ou de simples mots comme « équipe » ou « communauté » peuvent prendre tout leur sens.

Au plaisir de vous rencontrer, je vous souhaite un bel été.

Sébastien Armilhac

Picpatch-Broye en forme et en couleurs

En octobre dernier, notre club de patchwork, fondé en 2000 à Neyruz-sur-Moudon et qui compte à ce jour 13 membres, a exposé ses œuvres à la grande salle de Chapelle-sur-Moudon. Nous tenons à remercier la commune pour son soutien mais également toutes celles et tous ceux qui sont venus admirer nos créations et qui ont ainsi contribué à faire de cette exposition un succès.

Le patchwork est un art textile qui consiste à assembler, par des coutures, des morceaux de tissus de taille, de formes et de couleurs différentes pour réaliser des ouvrages décoratifs ou utilitaires. Cette technique millénaire, dont on trouve des exemples dans de multi-

ples cultures, a évolué au cours du temps en fonction des ressources disponibles, des régions et des modes.

Les échanges de savoir-faire entre les membres du club sont souvent à la base de l'apprentissage. Des projets d'ouvrages réalisés en commun ou en privé sont régulièrement proposés par l'une ou l'autre d'entre nous. Les échanges entre « patcheuses » de Suisse romande se font notamment lors de rencontres annuelles organisées à tour de rôle par les clubs. Le nôtre a eu le plaisir de les accueillir en 2011 et 2017.

Vous avez envie de nous rejoindre, mais vous hésitez encore...

Parmi les nombreuses possibilités offertes par le patchwork, nous vous présentons le « météo-quilt ». Le principe est simple : vous définissez une échelle de températures (degré par degré, tous les 2°, tous les 5°, etc.) et vous attribuez une couleur à chaque palier. Ensuite... il n'y a plus qu'à jouer avec les tissus. La technique est totalement libre : du plus simple au plus élaboré, tout est possible. Le rythme de travail l'est tout autant.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail picpatchbroye@gmail.com

Nicole Bachmann, présidente

*Membres lors de leur expo en octobre 2025
Photos : Dany Schaer*



météo-quilt réalisé à partir des températures au sommet des Pléiades en 2019.



Un malentendu qui a changé l'histoire suisse

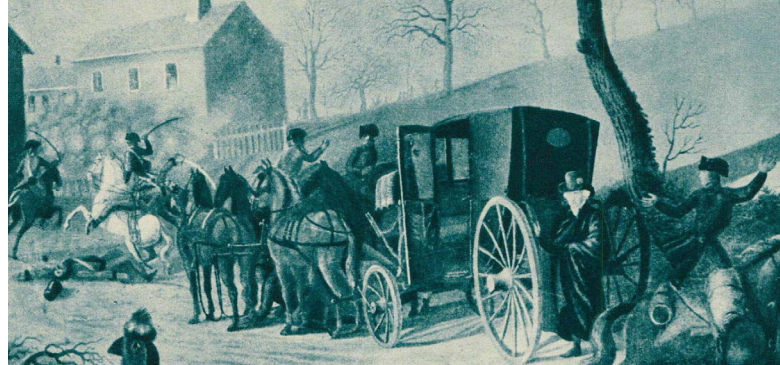
À l'aube de l'année 1798, le Pays de Vaud, encore sous domination bernoise, est en pleine effervescence. Le 26 janvier 1798, un événement dramatique survenu à Thierrens allait devenir le prétexte direct à l'intervention militaire française, bouleversant l'ordre politique en Suisse. Ce jour-là, une petite délégation quitte Moudon en direction d'Yverdon. À son bord : l'adjoint Autier, deux représentants français, deux dragons vaudois, et deux hussards français en escorte. Leur mission ? Participer à des négociations dans un climat de plus en plus tendu entre la France révolutionnaire et les autorités suisses conservatrices.

Mais lorsqu'ils arrivent à Thierrens, le convoi est arrêté par des membres de la milice locale. Pour des raisons encore floues, la tension monte rapidement. Un hussard dégaine son sabre et blesse un milicien. Le coup est fatal : la riposte est immédiate. Les deux hussards sont tués, un dragon est blessé. Le sang a coulé.

L'incident provoque un tollé. À Lausanne, les révolutionnaires vaudois et les autorités françaises saisissent l'occasion. Le général Ménard, commandant des troupes françaises stationnées à Nyon, déclare que ce meurtre de soldats républicains constitue un acte de guerre.

Le 27 janvier, les troupes françaises traversent la frontière et pénètrent dans le Pays de Vaud. Le lendemain, le 28 janvier 1798, ils proclament l'indépendance du canton et la République lémanique, première république sœur de France sur sol suisse. C'est la fin de la souveraineté bernoise dans la région.

Ce qui aurait pu rester un simple affrontement isolé devient l'élément déclencheur d'un bouleversement majeur. Quelques semaines plus tard, c'est l'ensemble de la Suisse qui est remanié sous pression française avec la fondation de la République helvétique, un État centralisé inspiré du modèle révolution-



Voiture d'Autier attaquée à Thierrens dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798

Source : Illustration publiée dans « RADIO Actualités » et son supplément hebdomadaire Radio-Magazine, N° 3, Lausanne, 19 janvier 1945

Histoire complète

Découvrez l'étude complète, réalisée par M. Claude Alfred Genier ici.



<https://montanaire.ch/wp-content/uploads/2026/06/Affaire-de-Thierrens.pdf>

naire. Avec le recul, l'affaire de Thierrens apparaît comme une étincelle dans une poudrière politique, un épisode local aux répercussions nationales.

Claude Alfred Genier

Tradition de fin de législature

Étant la compagne de... j'ai eu la chance de participer au voyage de fin de législature de la Municipalité. Soyez rassurés, ce ne sont pas les deniers communaux qui ont financé cette petite escapade.

Cette année, le choix s'est porté sur le Kosovo, proclamé indépendant en 2008, mais son indépendance est toujours contestée par bien des pays à travers le monde. Cette situation en dit long sur son passé conflictuel, sur la fragilité du quotidien et sur l'incertitude du futur.

Quand Muhamet Lekiqi, le laitier de St-Cierges, et sa femme Luljeta ont eu vent de la destination, ils ont eu à cœur d'accueillir la Municipalité de Montanaire dans leur pays d'origine.

Le samedi 16 mai, Muhamet et Luljeta sont devenus nos guides privilégiés. Au travers des visites : le complexe commémoratif Adem Jashari, la grotte de Gadime, le bourg de Gadime e Ulët, ils nous ont parlé de l'arrivée en Suisse de Muhamet, de la séparation, de la guerre, de la fuite, de la peur, des camps de réfugiés, de l'arrivée en Suisse de Luljeta, de l'accueil, de la reconstruction et de l'attachement à St-Cierges. Nous avons même dégusté du Brigand du Jorat dans la maison familiale.

Ce voyage au Kosovo a été riche en émotions, en découvertes, en partage et en amitié. Il nous a permis de nous rappeler le privilège et la chance d'habiter la paisible commune de Montanaire.

Nathalie Renaud



Municipalité accompagnée de Muhamet et Luljeta Lekiqi devant la grotte de Gadime.

📅 **Vendredi 31 juillet 2026**

Fête nationale

Cette année, la fête nationale commence un jour plus tôt. L'équipe du comptoir de Denezy organise une soirée animée par Brice et Henry avant la fête du 1er août à la halle du comptoir (Route de Neyruz). Restauration sur place et sketches au Bouilloni.

📅 **Samedi 1er août 2026**

Croqu'en balade et fête nationale

Balade gourmande à Denezy d'environ 7 km sans difficulté et accessible à toutes et à tous. Départ et arrivée sur la place de fête à Denezy (Halle du comptoir à la route de Neyruz). Départs échelonnés : 11h, 11h30, 12h, 12h30. Inscriptions jusqu'au 24 juillet au 078 342 39 67 de 18h à 20h du lundi au vendredi. CHF 40.-/pers. et gratuit jusqu'à 16 ans. Paiement sur place, TWINT disponible. Places limitées.

Vers 18h30, l'apéritif est offert par les communes de Montanaire et Boulens. Suivra, à 19h15, les discours de notre syndique et de M. Patrick Simonin, Président du Grand Conseil. Ensuite, vous aurez la possibilité de vous restaurer et de voir le traditionnel feu d'artifice à 22h00.

📅 **Samedi 22 août 2026**

Féerie d'une nuit

Envie d'en savoir plus sur la Lune, le Soleil et les éclipses ou d'explorer l'espace avec une fusée, un simulateur ou depuis un planétarium ? Ou simplement vous émerveiller en observant à travers divers types d'instruments d'astronomie ? Féerie d'une Nuit est une manifestation faite pour vous ! Elle se déroulera à Combremont-le-Petit de 14h à minuit. Plus d'informations sur feeriedunenuit.ch.

Prochaine séance du Conseil communal

Lundi 5 octobre 2026 à 19h30
- Neyruz-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public comme auditeur-ice.

Prochaine édition

Le délai pour transmettre des articles est fixé au 27 septembre 2026 à : actu@montanaire.ch

📅 **28, 29 et 30 août 2026**

Pulling des Ross

La 2^e édition du Tractor Pulling des Ross revient à Correvon à la sortie du village en direction de Chanéaz. Vendredi soir ; bœuf à la broche, concert d'HENRI et démonstration dès 18h. Samedi ; Championnat dès 11h et show de nuit. Dimanche ; Championnat dès 10h. Restauration, tonnelle, caveau et bar durant tout le week-end. Plus d'informations sur Facebook et Instagram @pulling_des_ross. Inscription au bœuf à la broche par WhatsApp au 079 282 05 57. Menu à CHF 50.-, gratuit jusqu'à 12 ans.

📅 **Dimanche 30 août 2026**

Bénichon de La Bergerie

À l'occasion de la Bénichon, le restaurant La Bergerie a le plaisir de vous proposer son traditionnel Menu de la Bénichon, revisité avec créativité en 6 plats raffinés. Durant la journée, plusieurs prestations de Cors des Alpes auront lieu. La soirée quant à elle sera portée par un accompagnement musical de Philippe Befort en live. Sur réservation au 021 905 49 57. Menu à CHF 72.- par personne.

📅 **Samedi 5 septembre 2026**

Cuite du four à pain - Vaudanne

Cuisson et vente de pains et tresses, apéro et repas de midi au vieux four de Chapelle-sur-Moudon, Rue du Château 9. Plus d'informations : four-vaudanne.ch - contact@vaudanne.ch.

📅 **Samedi 12 septembre 2026**

Tournoi de pétanque de la gym homme de St-Cierges

Tournoi de pétanque en doublette organisé par la gym homme au terrain de sport de St-Cierges dès 8h. 5 parties au minimum. Dès 17h30, soirée fondue. Inscription au 079 429 51 10 ou sur ghst-cierges.wordpress.com. CHF 30.-/pers. y compris le repas de midi.

📅 **15, 20 et 21 novembre 2026**

Soirée de gym de la FSG St-Cierges

Soirée sur le thème des contes et légendes. Petite restauration et bar pour vous sustenter.

15 septembre 2026 - 19h15
Thierrens - Salle Denis Meylan

Conférence sur le gaspillage alimentaire

PRÉSENTÉ PAR FOODWASTE.CH

Les communes de Montanaire et Jorat-Menthue vous proposent une conférence gratuite interactive d'environ 1h15 sur le gaspillage alimentaire en Suisse.

La conférence sera suivie par un apéritif antigaspillage alimentaire organisé par l'Association des Paysannes Vaudoises de St-Cierges et environs.

Inscription obligatoire

Jusqu'au 7 sept. 2026
via le qr-code ou sur form.montanaire.ch/gaspillage



Exposition itinérante

Du 8 au 16 sept.
2026 à la Salle
Denis Meylan à
Thierrens

Venez découvrir gratuitement une exposition ludique et interactive, avec des conseils pratiques, des jeux et des astuces pour mieux acheter, conserver et cuisiner les aliments. Une visite enrichissante pour petits et grands, positive et concrète, pour apprendre à faire des économies tout en prenant soin de la planète.

